

CONSEIL DES MINISTRES DU 09 DECEMBRE 2015

Adoption de deux décrets portant approbation des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des villes de Barkoissi, Défalé, Adjengré, Elavagnon, Kabou, et Mandouri puis des villes de Badou, Kpalimé, Notsè, Tsévié et Vogan.

Il s'agit du début d'un processus qui couvrira l'ensemble des autres villes de notre pays.

Ces décrets dotent des villes précitées, d'un plan urbain fiable qui leur permet, dans le respect des normes internationales en la matière, d'encadrer leur croissance pour les 20 prochaines années. En outre, ils précisent, entre autres, les grandes indications des schémas directeurs, les conditions de lotissement ou de morcèlement des terrains, l'identification des domaines de l'Etat, et l'interdiction de construction d'immeuble à caractère non urbain. Ils visent à promouvoir un développement participatif, équilibré et durable.